

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....4 Février 2011

Présents : M.MADEDU, B. MARIATTE, A. MASSON, A.HERRY, F.MICHALOVITCH, JM.GAUSSURON, F.CLAUDON, MH.CUNIN, MP.RICHARD, JM.PIERRET, D.WEBER.

Absents : ML. LAUSMANN

Excusés : P. GALLION proc. à B. MARIATTE

1) Demande de Financement de l'école du Centre pour le projet « Vivre avec les autres dans mon environnement »:

Le Conseil Municipal décide la prise en charge d'une partie du projet « vivre avec les autres dans mon environnement » organisé par Mme POIROT, professeur des écoles à l'école du Centre. Le séjour se déroulera du 09 au 13 mai 2011 à la Bresse. Ce projet sera l'occasion de former les élèves à la production d'écrits, à la lecture et à la maîtrise de la langue orale.

2) Régime indemnitaire : modification IAT Adjoint Administratif 1ere classe:

Après une période d'adaptation, le Conseil Municipal décide d'augmenter à compter du 01/03/2011 le coefficient multiplicateur de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) de l'Adjoint Administratif 1^{ère} classe qui occupe les fonctions de secrétaire générale de mairie.

3) Convention fourrière automobile :

Le Conseil Municipal décide de confier aux établissements TANGUY la gestion du service de fourrière automobile de la commune afin d'éviter le stationnement d'épave sur la voirie public.

4) Projet de renforcement et extension du réseau électrique de la ZAC de Mardichamp (CCVM):

L'Assemblée approuve le projet et autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges sur la ZAC communauté de Commune du Val de Meurthe, elle s'engage à lui verser sa participation dès que la demande lui sera faite.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui sera établie entre la commune et la CCVM pour le remboursement des montants des travaux engagés par Saint-Léonard.

5) Révision du contrat de téléphone:

Afin de réduire les dépenses de communication téléphonique et après une étude comparative entre différents opérateurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat le plus avantageux pour une durée de 24 mois.

6) Projet de financement d'un nouveau médecin en remplacement du précédent:

Considérant que les difficultés de trouver un médecin remplaçant en campagne sont réelles et considérant qu'il en va du dynamisme et du maintien de la population sur la commune, Monsieur le Maire propose de faciliter l'installation d'un nouveau médecin.

7) Mise en place d'une formation pour les contrats aidés:

Les nouvelles dispositions mises en place par l'état sur les contrats aidés de type CUI prévoient l'obligation de formation de l'employeur vis-à-vis des salariés. Le Conseil Municipal financera donc une formation BAFA à cette catégorie de personnel employé temporairement dans le service de l'animation afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle. Cette formule permet l'accès au plus grand nombre d'enfants aux services périscolaires de Saint-Léonard.

8) Election d'un nouveau délégué aux armées:

Le Conseil Municipal désigne Monsieur David WEBER comme nouveau conseiller chargé des questions de défense (questions de nouvelle réserve citoyenne et de recensement).

9) Election d'un nouveau délégué à la CCVM:

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....4 Février 2011

Faisant suite à la démission de la déléguée titulaire au sein de la CCVM, le vote à bulletins secrets du Conseil Municipal élit à l'unanimité Monsieur Bernard MARIATTE en tant que nouveau délégué.

10) Budget de l'eau : demande de subvention pour l'étude diagnostique eau potable:

L'Assemblée sollicite une subvention auprès de l'agence de l'Eau et du Conseil Général des Vosges pour le financement de la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de l'étude diagnostique du service d'alimentation d'eau potable et autorise Monsieur le Maire à contracter une Assistance de Maîtrise d'Ouvrage relative à cette étude.

Vu par nous, Maire de la Commune de **SAINT-LÉONARD**.....
Pour être affiché le 22 2010 à la porte de la Mairie,
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 10 Février 2011

Le Maire,
Marc MAEDDU

